

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXX

OCTOBRE 1931

No 10

SOMMAIRE:—Encyclique "Casti connubii" sur le mariage — La cause de la Vénérable Mère Bourgeois — Interdiction du phonographe à l'église — La journée mariale diocésaine de Gravelbourg — Réputation de sainteté de Mgr Grandin — Le mariage chrétien — L'aumône — Les Clercs de Saint-Viateur au Manitoba — Les malades et les indulgences du Chemin de la Croix — Un appel de S. E. Mgr Ville-neuve — Répertoire alphabétique de romans et pièces de théâtre — La persécution scolaire en Ontario — Un sanatorium catholique pour les tuberculeux — Une lettre de S. E. Mgr Fallaize — Un livre sur le mariage — Nouvelles ecclésiastiques de Gravelbourg — Les femmes mariées — Nouvelles ecclésiastiques de Gravelbourg — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE "CASTI CONNUBII" SUR LE MARIAGE (1)

(Suite)

3. Contre la foi conjugale

Déjà, pour en venir à un autre chef d'erreurs, qui concerne la foi conjugale, tout péché contre l'enfant a pour conséquence que l'on pêche aussi, d'une certaine façon, contre la fidélité conjugale, ces deux biens du mariage étant étroitement liées entre eux. Mais, en outre, il faut compter autant de chefs d'erreurs et de déformations vicieuses contre la fidélité conjugale, que cette même foi conjugale comprend de vertus domestiques: la chaste fidélité des deux époux, l'honnête subordination de la femme à son mari; enfin une ferme et vraie charité entre chacun d'eux.

Licences illicites

Ils altèrent donc premièrement la foi conjugale, ceux qui pensent qu'il faut condescendre aux idées et aux moeurs d'aujourd'hui sur une amitié fausse et non exempte de faute avec des tierces personnes; qui réclament que l'on concède aux époux une plus grande licence de sentiment et d'action dans ces relations extérieures, d'autant plus (à leur sens) que beaucoup ont un tempérament sexuel auquel ils ne peuvent satisfaire dans les limites étroites du mariage monogame. Aussi la rigidité morale des époux honnêtes, qui condamne et réprouve toute affec-

(1) Voir "Les Cloches", pages 49, 73, 97 et 121.

tion et tout acte sensuel avec une tierce personne, leur apparaît-elle comme une étroitesse surannée d'esprit et de coeur, ou comme une abjecte et vile jalousie. C'est pourquoi ils veulent que l'on considère comme tombées en désuétude ou qu'à coup sûr on les y fasse tomber, toutes les lois pénales qui ont été portées pour maintenir la fidélité conjugale.

Le noble coeur des époux chastes n'a besoin que d'écouter la voix de la nature pour répudier et pour réprouver ces théories, comme vaines et honteuses; et cette voix de la nature trouve assurément une approbation et une confirmation tant dans ce commandement de Dieu: "Tu ne commettras point l'adultère" (Exod., XX, 14), que dans la parole du Christ: "Quiconque arrête sur la femme des regards de concupiscence a déjà commis l'adultère dans son coeur". (Matth., V, 28.) Nulle habitude humaine, aucun exemple dépravé, aucune apparence d'une humanité en progrès, ne pourront jamais infirmer la force de ce précepte divin. Car, de même que le seul et unique "Jésus-Christ qui était hier et qui est aujourd'hui, sera toujours dans les siècles des siècles" (Hebr., XIII, 8), de même la seule et unique doctrine du Christ demeure, dont ne passera pas même une virgule jusqu'à ce que tout s'accomplisse. (Matth. V, 18.)

L'émancipation de la femme

Les mêmes maîtres d'erreurs qui ternissent l'éclat de la fidélité et de la chasteté nuptiales, n'hésitent pas à attaquer la fidèle et honnête subordination de la femme à son mari. Nombre d'entre eux poussent l'audace jusqu'à parler d'une indigne servitude d'un des époux à l'autre; ils proclament que tous les deux sont égaux entre époux; estimant ces droits violés par la "servitude" qu'on vient de dire, ils prêchent orgueilleusement une "émancipation" de la femme, déjà accomplie ou qui doit l'être. Ils décident que cette émancipation doit être triple, qu'elle doit se vérifier dans le gouvernement de la vie domestique, dans l'administration des ressources familiales, dans la vie de l'enfant à empêcher ou à détruire, et ils appellent sociale, économique, physiologique: physiologique, car ils veulent que les femmes soient à leur gré affranchies des charges conjugales et maternelles de l'épouse (ce qui n'est pas émancipation, mais crime détestable, Nous l'avons suffisamment montré); économique, par où ils veulent que la femme, même à l'insu de son mari, et contre sa volonté, puisse librement avoir ses affaires, les gérer, les administrer, sans se soucier autrement de ses enfants, de son mari et de toute sa famille; sociale enfin, en tant qu'ils enlèvent à la femme les soins domestiques, ceux des enfants et ceux de la famille, pour que, ceux-là négligés, elle puisse se livrer à son génie naturel et qu'elle se consacre aux affaires et aux fonctions de la vie publique.

Mais ce n'est pas là une vraie émancipation de la femme, et ce n'est pas là non plus une digne liberté conforme à la raison, qui est due à la noble tâche de la femme et de l'épouse chrétienne; c'est bien plutôt une corruption de l'esprit de la femme et de la dignité maternelle, un bouleversement aussi de toute la famille, par où le mari est privé de sa femme, les enfants de leur mère, la maison et la famille tout entière d'une gardienne toujours vigilante. Bien plus, c'est au détriment de la femme elle-même, que tourne cette fausse liberté et cette égalité non naturelle avec son mari; car si la femme descend de ce siècle vraiment royal où elle a été élevée par l'Évangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera bien vite réduite à l'ancienne servitude (sinon en apparence, du moins en réalité) et elle deviendra — ce qu'elle était chez les païens, — un pur instrument de son mari.

Mais quant à cette égalité des droits qui est si exagérée et que l'on met si fort en avant, il faut la reconnaître en ces choses qui sont propres à la personne et à la dignité humaines, en celles qui découlent du pacte nuptial et qui sont impliquées par la vie conjugale; en ces choses-là, chacun des deux époux jouit des mêmes droits et il est tenu à la même obligation; dans les autres choses, une certaine inégalité et une certaine mesure sont nécessaires, celles qu'exigent le bien et les obligations de la société domestique et l'unité et la stabilité de l'ordre.

Comme néanmoins les conditions sociales et économiques de la femme mariée doivent se modifier en quelque manière à cause du changement qui s'est vérifié dans la forme et les usages des relations humaines, il appartient aux pouvoirs publics d'adapter les droits civils de la femme aux nécessités et aux besoins de notre époque, en tenant compte de ce qu'exige le tempérament différent du sexe féminin, l'honnêteté des mœurs, le bien commun de la famille, et pourvu que l'ordre essentiel de la société domestique soit sauvegardé: cet ordre a été institué par une autorité plus haute que l'autorité humaine, savoir par l'autorité et la sagesse divines, et ni les lois de l'État, ni le bon plaisir des particuliers ne sauraient le modifier.

Mais les ennemis les plus récents de l'union conjugale vont plus loin encore: à l'amour véritable et solide, fondement du bonheur conjugal et de la douce intimité, ils substituent une certaine correspondance aveugle des caractères, et une certaine union des cœurs, qu'ils appellent sympathie; quand celle-ci prend fin, ils enseignent que le lien se relâche, par lequel seul les cœurs sont unis, et qu'il se dénoue tout à fait. Mais n'est-ce pas là, en toute vérité, édifier la maison sur le sable? Dès que celle-ci sera exposée aux flôts des adversités, dit Notre-Seigneur, elle sera aussitôt ébranlée et elle croulera: "Et les vents ont souff-

flé, et ils se sont rués sur cette maison et elle est tombée, et sa ruine a été grande". (Matth., VII, 27.) Mais, au contraire, la maison qui aura été établie sur la pierre, savoir sur la charité entre les époux, et consolidée par l'union délibérée et constante des coeurs, ne sera ébranlée par aucune adversité, et à plus forte raison ne sera-t-elle pas renversée.

(A suivre.)



LA CAUSE DE LA VENERABLE MERE BOURGEOYS

Les "Acta Apostolicae Sedis" du 5 août annonçaient que la veille, à une réunion de la Congrégation des Rites, par voie extraordinaire et permission spéciale, avait été étudiée la validité du procès apostolique des miracles dans la cause de béatification de la Vénérable Servante de Dieu, Marguerite Bourgeys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.

D'autre part, S. E. Mgr Gauthier, archevêque administrateur de Montréal, s'est embarqué pour Rome le 12 septembre. Le but du voyage de Son Excellence est de déposer aux pieds de Sa Sainteté Pie XI des pétitions demandant la béatification de la Vénérable Mère. Deux miracles étudiés depuis deux ans paraissent d'une importance capitale et de nature à presser le procès de béatification.

On se rappelle que le décret de l'héroïcité des vertus de la Vénérable Mère a été émis le 18 juin 1910, sous le pontificat de Pie X. Le décret de l'introduction de la cause remonte au 7 décembre 1878, sous Léon XIII. Hâtons par nos prières le jour, qui semble prochain, où l'aurole de Bienheureuse lui sera décernée.



INTERDICTION DU PHONOGRAPHE A L'EGLISE

L'usage du phonographe est formellement défendu à l'église pour quelque raison que ce soit, même pour soutenir les voix des chanteurs, à plus forte raison pour les remplacer éventuellement.

Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui est daté du 11 février 1910, interdisant formellement le phonographe à l'église, a été reproduit récemment dans la même teneur dans plusieurs organes autorisés, tels que "l'Osservatore Romano" et "la Civiltà Cattolica".

La "Revue grégorienne" de septembre 1930 dit excellemment: "La liturgie, par définition, est la prière officielle de l'Eglise, du peuple fidèle. Remplacer cette part du peuple, essen-

tielle, par une musique mécanique est aller contre le principe même de la liturgie. C'est enlever au culte divin l'élément vivant, l'adoration intérieure et personnelle qui en est la raison d'être."



LA JOURNÉE MARIALE DIOCESAINE DE GRAVELBOURG

Dans une lettre à ses prêtres, en date du 12 septembre dernier, S. E. Mgr Villeneuve, O. M. I., évêque de Gravelbourg, leur rappelait ce qu'il a fait pour inculquer à ses diocésains des sentiments pareils à ceux des chrétiens d'Ephèse pour la Sainte Mère de Dieu. "Aussi bien, me suis-je employé, depuis mon arrivée dans le diocèse, à le leur rappeler souvent et à leur inculquer une dévotion aussi vive qu'éclairée pour Marie. Outre les prières que j'ai prescrites et indulgenciées pour obtenir le secours de l'Immaculée Vierge dans les temps pénibles que nous traversons, et les exercices que j'ai aussi recommandés, j'ai voulu qu'on ne négligeât point même cette année, malgré des circonstances moins favorables, le pèlerinage annuel organisé à la grotte de Lourdes de Verwood. Mais il me plaît de faire quelque chose de plus spécial encore pour commémorer le saint Concile d'Ephèse qui fit briller d'une façon si éclatante, sur le diadème de Marie, l'incomparable privilège qui en a fait la plus sublime des créatures."

Une journée diocésaine mariale, en l'honneur de la maternité divine de Marie et en souvenir du quinze centième anniversaire du Concile d'Ephèse, avait été fixée au 7 octobre, fête du Rosaire, par le pieux Evêque et tous les détails en avaient été arrêtés par lui. Hélas! la part que la Providence lui réservait, en cette journée glorieuse, était celle de la souffrance sur un lit d'hôpital. On lui suggéra de remettre la célébration à plus tard, mais il s'y opposa avec toute sa douce énergie. "La fête n'est pas pour moi, elle est pour la sainte Vierge. Poursuivez votre programme." Il devait prêcher en français et en anglais à la messe pontificale; il fut remplacé par le R. P. Beauchamp, O. M. I., du collège de Gravelbourg, et le R. P. Bourque, S. J., du collège de Saint-Boniface. Le programme se poursuivit comme il le désirait. S. E. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, remplaça lui-même le métropolitain de Régina, S. E. Mgr McGuigan, qui, dans le programme primitif, devait chanter la messe pontificale et qui, de Toronto, adressa la dépêche suivante à l'Evêque de Gravelbourg:

"We are with you in spirit and prayer as you celebrate marial Congress and anniversary. May the Queen of the Holy

Rosary shower abundant blessings on the beloved bishop, priests and faithful of Gravelbourg. Please extend my affectionate greetings to the clergy."

Dans l'après-midi, à deux heures, eut lieu à la cathédrale une deuxième réunion où M. l'abbé Kugener, curé de Willow Bunch, traita en français de la dévotion à Marie et de son influence dans la vie chrétienne; le R. P. Bourque, S. J., miraculé lui-même, rappela en anglais les tendresses merveilleuses de Marie à Lourdes, et M. l'abbé Riebel, curé de Shaunavon, adressa la parole en allemand. La réunion des fidèles allemands, qui devait avoir lieu simultanément dans un local séparé, eut lieu conjointement avec l'assemblée générale à cause de l'absence de l'un des orateurs empêché par la pluie et les mauvais chemins.

Le point culminant de la journée fut sans contredit la procession aux flambeaux, comme au soir du Concile d'Ephèse, qui partit de la chapelle du couvent des Soeurs de Jésus-Marie à six heures et défila par les principales rues de la ville, en passant en face de l'hôpital d'où l'Evêque put la bénir de son lit de souffrances. Plusieurs madones étaient portées dans les rangs de la procession, ainsi que la gracieuse statue de sainte Philomène, la jeune vierge martyre titulaire de la cathédrale où un pinceau d'artiste l'a fait si glorieusement revivre.

L'émotion fut à son comble lorsque Mgr Grandbois, P. A., donna lecture, après l'entrée de la procession dans la cathédrale, du message suivant dicté à son infirmière au cours de l'après-midi par l'Evêque souffrant, dont la pensée remplissait tous les coeurs au moment où allait s'achever dans une solennelle bénédiction du T. S. Sacrement la journée triomphale préparée par lui et dont le succès avait été si complet :

"Mes Seigneurs, mon bien-aimé clergé, mes chers fidèles, j'ai les yeux pleins de larmes à la pensée du triomphe de l'Immaculée Mère de Dieu, aujourd'hui, dans notre Diocèse. Je vous remercie vivement d'avoir répondu à mon appel, je suis bien sensible, bien ému de vos hommages, de vos prières, mais surtout je consacre à la Sainte Mère de Dieu, Vierge du Rosaire, Patronne de notre pays, notre Diocèse, son Evêque, son clergé, ses communautés religieuses et tous ses fidèles avec toutes ses oeuvres, pour qu'elle les protège contre l'ennemi infernal et les fasse prospérer à la plus grande gloire de N. S. J.-C., le Divin Rédempteur."



— Le manuscrit de la "Vie de Madame d'Youville", par M. l'abbé Sattin, S. S., qui date d'environ un siècle, a été photographié à l'université de Montréal, et cette reproduction a été envoyée à Rome pour l'examen de la cause de la Vénérable Mère.

REPUTATION DE SAINTETE DE MGR GRANDIN

Dès son arrivée à Saint-Boniface la réputation de sainteté du futur Mgr Grandin commença à s'établir, comme en témoignent les notes suivantes extraites du journal des Soeurs Grises :

Le 27 mai 1855, fête de la Pentecôte, eut lieu la touchante cérémonie de la première Communion... Le R. P. Grandin, jeune missionnaire plein de zèle et de piété, avait préparé, avec un succès remarquable, les enfants de la paroisse à cette grande et importante action de la vie d'un chrétien. Un de nos domestiques, père de famille, dut à la patience, à la constance et au dévouement du bon Père Grandin le bonheur de faire aussi, en ce jour, sa première Communion. Ce pauvre Pierriche R., au comble de la joie, exprimait ainsi son contentement: "Bateau, ma Soeur, c'est ben terrible, comme ce petit Père là est saint, quand on pense qu'il a été capable de me montrer mon catéchisme... Ben sûr qu'il n'a pas son pareil sur la terre".

Lorsque Mgr Taché prenait, le 5 novembre 1854, possession de son siège, nous nous flattions que son séjour serait de longue durée dans sa ville épiscopale, mais le 6 juin 1855 nous avions la douleur de le voir reprendre le chemin de l'Île à la Crosse, emmenant avec lui le bon Père Grandin qui s'était déjà acquis, à la Rivière Rouge, l'estime et la confiance générales, et l'habile F. Bowes, O. M. I., aussi très estimé de ceux qui le connurent.

* * *

Mgr Grandin, de retour de France, arriva à Saint-Boniface le 9 juillet 1860, avec les Pères Seguin, Caër, Gasté, le Frère Boisramé, Oblats, un novice et un postulant frères convers, M. Oram, eccl., trois Soeurs Grises, ainsi que Marie Gascon et Philomène Bélisle.

Le 16 juillet nous assistâmes avec un pieux empressement à une cérémonie extraordinaire qui eut lieu à la cathédrale. Des personnes aussi pieuses que généreuses avaient fait venir de France un coeur de vermeil, dans lequel on avait introduit leurs noms, ceux des membres de leurs familles et de notre Communauté, pour être mis en ex-voto au cou de la statue de la Très Sainte Vierge. A l'heure des Vêpres, la parole onctueuse et sympathique de Mgr Grandin attira l'attention de son nombreux auditoire sur la puissance et la bonté de la Reine du Ciel, qui devait se réjouir avec les anges de la fête que ses enfants de la terre lui faisaient en ce jour. Sa Grandeur bénit le Coeur, le passa au cou de la statue de la Très Sainte Vierge et improvisa un acte de consécration qui fit couler de douces larmes.

Mgr Grandin, qui avait fait une grave maladie en France, se trouvait dans un tel état d'épuisement qu'il fut obligé de gar-

der le lit presque tout le temps qu'il passa à Saint-Boniface. Mgr Taché, le voyant si faible, fit de vives instances pour décider son coadjuteur à rester en repos jusqu'au printemps, tandis qu'il irait à sa place à l'Île à la Crosse. Toutes ses instances furent inutiles. Mgr Grandin finit par persuader tout le monde qu'il se trouverait bien mieux une fois en voyage. Sa Grandeur avait foi dans l'efficacité de nos voyages comme remède; Elle avait foi surtout dans la bonté de Dieu et dans la protection de la Très Sainte Vierge. Mgr Grandin fut donc porté de son lit à la voiture qui devait le conduire à quelques lieues, à "Fort de Pierre", où devait le prendre la bergère qui portait nos Soeurs et qui arriva quelques heures après Nos Seigneurs les Evêques... Avec Mgr Grandin et nos Soeurs partaient le P. Seguin et le Frère Boisramé. Ce voyage, qui dura soixante-sept jours, fut un enchaînement exceptionnel de contretemps, de difficultés, d'accidents de tous genres, mais la Providence divine veillait et protégeait les missionnaires: ils débarquèrent le 4 octobre à l'Île à la Crosse qui leur parut une terre promise.



LE MARIAGE CHRETIEN

La vigoureuse encyclique "Casti connubii" sur le mariage, que nous publions par parties dans notre revue, est d'une grande actualité et de la plus haute importance. Ces enseignements pontificaux, adressés à toute la chrétienté, ont souvent besoin d'être expliqués et commentés. Mise à la portée des fidèles dans tel pays déterminé suivant leur culture, le degré de leur foi, les conditions matérielles et morales dans lesquelles ils vivent, cette doctrine est mieux comprise et peut ainsi obtenir de meilleurs résultats.

C'est la tâche qu'a entreprise pour l'encyclique sur le mariage le R. P. Adélarde Dugré, S. J. Dans une série d'articles il l'a étudiée, commentée, appliquée à notre propre situation. L'École Sociale Populaire a cru opportun de réunir ces articles en brochure. Elle les offre au public à qui ils seront des plus utiles.

Cette brochure se vend 15 sous l'exemplaire, \$9.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



— Le 15 août de cette année a marqué une date mémorable dans l'histoire des "Sisters of Service" qui ont maintenant des maisons dans les principales villes du Canada. Ce jour-là a eu lieu à leur maison-mère de Toronto la profession perpétuelle des huit premières religieuses de la communauté.

L'AUMONE

Il est certains devoirs qu'il faut rappeler en tous temps mais qui s'imposent davantage à certaines époques. Tel est bien, actuellement, celui de l'aumône. Les temps difficiles que nous traversons réclament que chacun fasse sa part pour soulager les miséreux de plus en plus nombreux et dignes de pitié.

Certaines considérations aideront à l'accomplissement de ce devoir: la dignité du pauvre, le devoir de les secourir, les bénédictions que l'aumône attire. Ce sont les trois idées que développe l'évêque de Chicoutimi, S. E. Mgr Lamarche, dans une belle lettre pastorale qu'il a adressée à son clergé et à ses fidèles et que l'Œuvre des Tracts publie dans sa collection.

Cette brochure se vend 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR AU MANITOBA

Extrait du sermon prononcé par S. E. Mgr Prud'homme à la Maison Saint-Joseph à l'occasion du centenaire de la fondation de leur Institut le 6 septembre 1931.

Le 7 juillet 1896 le gouvernement fédéral mettait une section et demie de terre, à Makinak, à la disposition de la "Southwark Catholic Emigration Society", avec promesse de donation compète au Révérend Lord Archibald Douglas, quand il aurait rempli les conditions stipulées: initier les orphelins aux méthodes de culture du pays avant de les placer sur des terres. Lord Douglas ouvrit le nouvel établissement le printemps suivant et lui donna le nom de "New Southwark Farm".

Au bout de quatre ans, se sentant incapable de poursuivre l'oeuvre commencée, lord Douglas abandonna le tout entre les mains de S. E. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, et quitta le pays laissant sa ferme sous la direction de son gérant, M. Barry. Celui-ci fut remplacé quelques mois plus tard par la famille Lahaie, de Letellier, qui demeura plus d'un an au "Home" et céda la place aux Frères de la Croix.

Appelés par le regretté Mgr Langevin, les Clercs de Saint-Viateur arrivèrent en 1904 et donnèrent à l'établissement le nom d'Orphelinat Saint-Joseph, "St. Joseph Home and Farming School".

A leur tour les Clercs de Saint-Viateur se sentirent vaincus par deux obstacles quasi insurmontables: l'éloignement de plus de 150 milles de Winnipeg et la mauvaise qualité du sol. Ayant

à coeur de mener à bonne fin une oeuvre aussi louable, confiant en la divine Providence et en saint Joseph, et estimant que tant de sacrifices ne pouvaient demeurer stériles, Mgr Langevin invita les Clercs de Saint-Viateur à quitter Makinac et à se placer ailleurs. Après mûres délibérations et visites de plusieurs localités, ils s'établirent à Otterburne en 1912. Le choix était des plus judicieux.... Les débuts, cependant, furent pénibles. Ce fut l'époque héroïque. Les ouvriers de la première heure y vécuturent des jours de labeurs et d'angoisses, mais ce furent des jours de grâces. Le bon saint Joseph veilla avec un soin tout particulier sur la maison. La ferme se développa d'une façon étonnante. Les établissements, qui en sont aujourd'hui l'ornement, font honneur au travail sage et persévérant de ceux qui la dirigent. La culture mixte y est pratiquée avec succès.

Par suite de l'exiguïté du local il n'a pas été possible de recevoir jusqu'à date plus de 50 enfants, mais l'agrandissement en voie d'érection va permettre d'augmenter ce nombre.

Lord Douglas, en remettant l'oeuvre à Mgr Langevin, avait mis comme condition qu'elle resterait sous le patronage de saint Joseph.

Œuvres diverses

1. **Culte perpétuel de saint Joseph.** — Un projet de prospectus, écrit au dactylographe et signé par le R. P. Houle, C.S.V., en novembre 1904, portait comme titre: "Short notice on St. Joseph's Home". Pour éviter la répétition du même nom parmi les institutions du diocèse, comme Winnipeg avait déjà l'Orphelinat Saint-Joseph, à la suggestion du R. P. G. Ducharme, les Clercs de Saint-Viateur donnèrent à la leur, en 1911, le nom de "Maison Saint-Joseph". Mgr Langevin, qui avait demandé le changement de nom, approuva la nouvelle désignation. C'est le nom que l'établissement a gardé. C'est dire que la Maison Saint-Joseph se devait de propager le culte de son saint patron. Elle devint un centre de propagande du Culte perpétuel de saint Joseph et le nombre des agrégés à l'association de ce culte continue à grandir de mois en mois. (1) Elle est devenue le centre officiel de ce culte pour toute l'Amérique du Nord. Que de personnes, familles, couvents, collèges, paroisses en font partie!

2. **Consécration des enfants à saint Joseph.** — Les noms des enfants qui sont consacrés à saint Joseph, chaque dimanche soir, sont conservés dans un registre spécial. "Quelle belle idée! Sous une telle protection, il y a lieu de croire qu'ils grandiront sous l'oeil de Dieu et sauront faire germer en fruits de

(1) Benoît XV voulut bien s'y faire inscrire lui-même le 6 novembre 1919 et choisir son jour de culte. Voir "Les Cloches", XIX, 31.

grâces les semences de salut déposées dans leurs âmes au jour du saint baptême.”

3. **Œuvre des Agonisants.** — “La dévotion à saint Joseph l'appelait tout naturellement. S'il n'est pas patron de la bonne mort au même titre que la Vierge Marie, qui est mère de la grâce et patronne de la bonne mort en vertu de sa fonction de co-rédemptrice, saint Joseph est cependant patron de la bonne mort en vertu d'un privilège à lui octroyé par la Sainte Eglise. Les Cleres de Saint-Viateur ont le mérite de travailler à diffuser ce titre et, partant, à mieux faire connaître la trinité terrestre.”

4. **Petites Missionnaires de saint Joseph.** — “Pour assurer la stabilité de la Maison Saint-Joseph et intensifier le culte à saint Joseph, il fallait une communauté de religieuses, entièrement dévouées aux oeuvres des Cleres de Saint-Viateur, particulièrement aux oeuvres de la Maison Saint-Joseph. Dieu voulut que cette communauté prît naissance et le 19 septembre 1925 le noviciat en fut officiellement ouvert.” Son Excellence fit allusion aux difficultés et aux épreuves nécessaires à toute fondation durable et ajouta: “Cette jeune communauté progresse bien, et tout fait espérer que le bon saint Joseph en prendra soin. L'aube est brillante et présage un midi resplendissant de soleil. Dieu le veuille!” (1)

Conclusion. — “D'autres oeuvres sortiront de cette maison. Elles sont cachées et en serre chaude en ce moment. L'oeil humain ne les voit pas. Dieu les connaît. Offrons-lui une hymne de reconnaissance: “Soli Deo honor et gloria!” A saint Joseph aussi notre gratitude. Qu'il continue à être le protecteur spécial de la Maison Saint-Joseph et de ses oeuvres!”

(1) La communauté compte présentement 14 professes, 2 novices et 5 postulantes.



LES MALADES ET LES INDULGENCES DU CHEMIN DE LA CROIX (1)

Le souvenir dévot de la Passion de N.-S. J.-C., au moyen du pieux exercice appelé Chemin de la Croix, cause une très grande consolation aux malades, comme l'attestent unanimement ceux qui s'emploient à leur assistance spirituelle. Aussi, pour encourager à une pratique aussi salutaire ceux mêmes qui sont empêchés par la maladie d'accomplir régulièrement ce pieux

(1) S. Pénitencerie Apostolique (Office des Indulgences), A. A. S., XXIII, 1931, 167 (traduction et commentaire de la “Revue des Communautés religieuses”).

exercice, Notre Saint Père le Pape Pie XI, sur les instances du soussigné Cardinal Grand Pénitencier, dans l'audience du 20 du mois courant, a daigné accorder avec bienveillance aux malades qui ne peuvent accomplir sans grave inconvénient ou sans grande difficulté le pieux exercice du Chemin de la Croix ni dans sa forme ordinaire ni dans la forme autorisée par Clément XIV, le 26 janvier 1773 (c'est-à-dire par la récitation de vingt Pater, Ave et Gloria), de pouvoir gagner sans exception toutes les indulgences attachées n'importe comment à ce pieux exercice en baisant ou simplement en regardant, avec affection et d'un cœur contrit, un crucifix béni dans ce but, présenté par un prêtre ou par une autre personne, et en récitant une courte prière ou une oraison jaculatoire en souvenir de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les présentes vaudront à perpétuité, sans expédition de bref, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, à la Sacrée Pénitencerie, le 25 mars 1931.

L. + S.

Card. L. Lauri, Grand Pénitencier.

I. Teodori, Secrétaire.

En vertu de la concession de Clément XIV, les personnes empêchées (par la maladie ou un autre obstacle vraiment sérieux) d'aller à l'église ou de parcourir les diverses stations gagnent les indulgences du Chemin de la Croix quand elles récitent vingt Pater, Ave et Gloria Patri en tenant un crucifix (spécialement béni à cet effet par un prêtre muni de ce pouvoir) et en pensant à la Passion du Christ.

Mais la récitation de ces prières est impossible, nuisible ou fatigante pour certains malades ou infirmes, même sans qu'ils soient en danger de mort. Dorénavant, en vertu de la récente concession de Pie XI, il leur suffira, dans de tels cas, pour gagner toutes les indulgences du Chemin de la Croix, de baiser ou de regarder affectueusement un crucifix tout en récitant une courte prière ou une oraison jaculatoire relative à la Passion. Ce crucifix est présenté au malade par le prêtre ou par une autre personne. Faut-il nécessairement une personne autre que le malade, ou ne peut-il se contenter de regarder son propre crucifix? Cela semble suffire, mais il faut que le crucifix ait été "béni à cet effet". Parmi les crucifix "bénis à cet effet" nous pensons que l'intention du Souverain Pontife est de comprendre ceux qui étaient bénis pour qu'on gagnât les indulgences en récitant vingt Pater, etc. Le Pape décide qu'à l'avenir, devant ces crucifix, les indulgences seront gagnées plus facilement par les malades qui ne pourraient réciter de longues prières.

UN APPEL DE S. E. MGR VILLENEUVE

Evêché de Gravelbourg, Sask., le 17 septembre 1931.

Monsieur le Directeur,

Vous n'ignorez point la condition sérieuse du Sud de la Saskatchewan, en raison de la crise économique universelle et plus particulièrement de la sécheresse qui a affligé cette région, ainsi que de la mévente du blé pour ceux qui en ont eu ces dernières années. Une organisation catholique de Régina, intitulée "Bureau of Federated Catholic Charities", faisant récemment un appel aux catholiques de tout le Canada, en a tracé une peinture émouvante mais qui n'est point, pour certaines parties de la Saskatchewan Sud, exagérée.

Il faut le reconnaître, notre diocèse de Gravelbourg est frappé, peut-être plus que tout le reste de la province, de ce qu'on a justement appelé une véritable calamité.

L'an dernier déjà, nous avons constitué dans le diocèse, pour prêter secours aux malheureux, une organisation dite "Secours diocésain" (Diocesan Relief) placée sous le patronage de saint Vincent de Paul et de sainte Elisabeth.

D'une façon directe ou du moins par ses indications, plus de 200 familles ont été secourues à la suite de notre organisation, et elles ont reçu pour une valeur de \$30,000 environ dont la très grande partie a été fournie par la Croix Rouge, à laquelle nous avons le devoir de rendre ici un vif témoignage de gratitude.

Cette année, les activités de la Croix Rouge seront dirigées ailleurs, le gouvernement ayant constitué une Commission de Secours (Relief Commission) avec des officiers spéciaux pour secourir nos villes et nos campagnes. Nous avons tout lieu d'attendre de cette institution la plus grande efficacité et une loyale impartialité. Aussi bien nos catholiques et en particulier le clergé tout comme moi, sommes-nous disposés à lui assurer le secours de notre dévouement et de notre influence.

Mais il reste à craindre que tous ces efforts soient encore insuffisants à satisfaire les besoins les plus impérieux. Et il demeurera sûrement des indigences qui n'aimeront point à se découvrir aux officiers publics et que seule l'Eglise pourra soulager discrètement.

Voilà pourquoi, Monsieur le Directeur, le Comité général du "Secours diocésain" m'a prié de faire un appel direct et pressant à la province de Québec, à l'effet d'en obtenir des secours absolument requis, si l'on ne veut point dans notre pays chrétien et en plein vingtième siècle voir une nombreuse population souffrir du froid et de la faim.

Il ne s'agit plus de pérorer sur les causes ni de répartir les responsabilités de la condition présente. Un fait crève les yeux.

Notre région est dans une souffrance grave, et l'hiver s'approche avec ses menaces et ses cruautés.

Nous n'ignorons point que le problème du chômage crée dans l'Est une situation lamentable. Et nous souhaitons que là-bas les pauvres reçoivent ce qui leur est nécessaire.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de crier qu'il y aura ici des enfants et des mères qui auront faim, et surtout bien des familles où les vêtements chauds manqueront pour protéger contre le froid, ou bien pour permettre aux enfants d'aller à l'école, et aux parents de se rendre à l'église ou de paraître devant les étrangers.

Il y a surtout en cela une souffrance que je voudrais souligner. En effet, ce ne sont point toujours des miséreux de profession, des pauvres habitués à la gêne et à la mendicité qui seront ainsi privés des premières nécessités. Ce sont des gens qui ont eu naguère de quoi vivre largement, qui ont même encore, sous leurs pieds comme ils disent, un petit royaume, lequel s'est refusé ces dernières années, malgré leur travail et leur espoir, à les nourrir et à les habiller.

Situation navrante, et qui crée des souffrances morales plus torturantes encore que la faim et le froid eux-mêmes. Situation qui est mauvaise conseillère. Elle inspire facilement l'envie, la révolte, le blasphème. Et l'on tremble à la pensée de tout ce qui pourrait y germer, si notre pays ne donnait en cette heure l'exemple d'une magnifique générosité.

C'est donc, cher Monsieur, sous le coup de cette émotion et de cette épouvante, que je vous prie de diriger vers nous, si cela est en votre pouvoir, quelques secours pour nos malheureux.

Les envois en argent évidemment seront bien accueillis. Mais l'on acceptera très volontiers les vêtements, même un peu usagés, qui pourraient encore servir au prix de quelque remanement.

Des salles de couture vont être établies partout à cette fin. Si de généreux marchands voulaient bien nous offrir des coupons de toile ou des marchandises démodées, l'on pourrait en faire un très précieux usage. Le transport des caisses d'envois, après entente, pourra se faire à peu de frais. Le tout devra être adressé, via C. N. R., comme suit: Secours Diocésain, Evêché de Gravelbourg, Gravelbourg, Sask. *

C'est au nom de la charité chrétienne, pour les pauvres de Jésus-Christ, ceux dont Bossuet a proclamé si éloquemment l'éminente dignité dans l'Eglise, que je vous fais le présent appel. J'espère que des coeurs en seront émus.

Veillez bien croire à mon profond et religieux respect en
N.-S. et M. I.

† **J.-M.-Rodrigue, O. M. I.,**

Evêque de Gravelbourg.

REPertoire ALPHABETIQUE DE ROMANS ET PIECES DE THEATRE

Les bibliothécaires catholiques, les prêtres, les directeurs d'oeuvres ou de maisons chrétiennes d'éducation, connaissent et apprécient le Répertoire de Romans du Père Sagehomme, S. J. Le même auteur vient de publier un nouvel ouvrage destiné à compléter le premier. C'est la liste alphabétique de plus de 7.000 auteurs avec l'énumération de leurs principaux livres (romans et théâtre) et l'indication de la valeur morale de leurs 32,000 ouvrages.

Que puis-je lire de tel ou tel auteur? Cette question si souvent posée, trouve ici sa réponse: au lecteur qui apprécie spécialement les romans de tel écrivain, cet ouvrage offre la liste souvent complète des oeuvres de cet auteur et l'appréciation morale qu'ils méritent.

Un volume grand in-12 de 600 pages, broché. Prix: 18 francs. Casterman: Tournai-Paris.



LA PERSECUTION SCOLAIRE EN ONTARIO

Lettre de S. E. Mgr McNeil

Je désire — écrit l'Archevêque de Toronto à "La Presse" (1) — vous remercier d'avoir publié dans votre numéro du 31 août dernier le premier-Montréal intitulé "Demande légitime". Il est bien vrai que les écoles catholiques d'Ontario sont persécutées. Je ne veux pas énumérer tous les désavantages qui résultent du retrait de la taxe des neutres (2), laquelle revient, de droit, à nos écoles, mais je vous en ferai remarquer un, en particulier, parce qu'il est récent.

Le salaire moyen des religieuses qui enseignent dans les écoles séparées n'est pas élevé actuellement, et le département de l'éducation vient de le diminuer encore, par un règlement qui obligera les institutrices et institutrices à faire un nouveau stage d'un an à l'école normale, quatre ans après leur première inscription. Les communautés perdront le salaire que leurs religieuses auraient gagné pendant cette année et devront payer l'entretien de celles-ci à l'école normale.

Pour ce qui est des instituteurs laïques, un bon nombre espèrent trouver mieux avant la quatrième année, mais il n'en peut

(1) "La Presse", Montréal, 12 septembre 1931.

(2) La taxe des corporations qui va tout entière aux écoles publiques au lieu d'être partagée proportionnellement entre les écoles publiques et les écoles séparées.

être ainsi des religieuses qui ont donné leur vie à l'enseignement.

Si l'on nous remettait la taxe des neutres, qui nous appartient, le salaire des religieuses pourrait être augmenté et les communautés pourraient plus facilement satisfaire aux nouvelles exigences du département de l'éducation.

† N. McNeil,

Archevêque de Toronto.



UN SANATORIUM CATHOLIQUE POUR LES TUBERCULEUX

Un grand acte de charité vient d'être accompli par l'érection d'un magnifique sanatorium catholique — le premier dans les provinces de l'Ouest — pour les sympathiques victimes de la tuberculose. Il est l'oeuvre des Soeurs de la Charité de l'hôpital de Saint-Boniface. Il se dresse à six milles de la cathédrale et dans les limites de la paroisse de Saint-Boniface, dans la municipalité de Saint-Vital, sur la rive droite de la rivière Rouge en face du nouveau site de l'Université du Manitoba. Endroit idéal à tous les points de vue, jouissant à la fois d'un complet isolement et de la proximité de la ville.

Le nouveau sanatorium forme un groupe de trois bâtisses dont la principale en forme de "H" mesure 240 pieds de profondeur sur 225 de largeur, ayant quatre étages et un soubassement qui renferme un souterrain allant de la maison des fournaies et du pouvoir électrique au pavillon des enfants construit à l'ouest et tout à fait séparé. La partie principale contient deux cents lits pour les patients adultes et celle des enfants cinquante. Une magnifique chapelle dédiée au Christ-Roi occupe l'aile nord-ouest. A l'entrée se trouve une émouvante reproduction du groupe sculpté surmontant le maître-autel de la chapelle du Carmel de Lisieux, représentant sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus faisant tomber sa pluie de roses sur la terre. Avec le Christ-Roi, dont la statue rayonne de l'autel de la chapelle, la petite Reine partage ainsi le domaine du sanatorium. Ce n'est que juste, car elle a beaucoup aidé à triompher des difficultés nombreuses rencontrées au cours de la réalisation de l'entreprise. Et n'est-elle pas, à un titre spécial, la patronne des tuberculeux, puisque c'est la maladie qui l'a minée peu à peu et en a fait l'incomparable victime de souffrance et d'amour, dont le rayonnement et l'emprise sur les âmes sont devenus en si peu de temps universels. Nul doute que ses roses tomberont nombreuses sur le nouvel établissement qui doit lui être bien cher.

Commencé sous les auspices du Sacré-Coeur, en sa fête du

27 juin 1930, par la bénédiction du terrain, le sanatorium a été béni et ouvert sous les auspices de l'archange saint Michel, le 29 septembre dernier. Pendant la convalescence de S. E. Mgr l'Archevêque, il a été béni par Mgr W.-L. Jubinville, P. D., vicaire général et administrateur du diocèse. Après la bénédiction de la chapelle le matin, Mgr l'Administrateur y chanta une messe solennelle. Dans l'après-midi eut lieu la bénédiction de la maison, à laquelle assistèrent de nombreux prêtres et des représentantes de plusieurs communautés des villes de Saint-Boniface et de Winnipeg. Le T. R. P. Séverin Gertken, O. S. B., abbé de Saint-Pierre de Muenster, qui était présent, présida la bénédiction du T. S. Sacrement.

Dans la soirée eut lieu la cérémonie d'ouverture officielle, présidée par le Dr J.-D. Adamson, directeur médical du sanatorium. Un auditoire d'élite se pressait dans la salle de réception. En l'absence de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable John Bracken, premier ministre de la province, déclara le sanatorium officiellement ouvert. Il remercia en termes éloquents les Soeurs Grises d'avoir doté la province de cette arme de combat contre la tuberculose, et en particulier la courageuse Soeur Ste-Emilienne, supérieure de l'hôpital de Saint-Boniface, à laquelle il remit un chèque représentant le dix pour cent du coût de la construction, allocation que le gouvernement accorde à tous les hôpitaux qu'il approuve. Il ajouta que le coût total du sanatorium, aménagement compris, dépassait les trois quarts de million et que les Soeurs avaient dépensé dans cette oeuvre le cinquième de l'argent contribué par le Dominion, la province et les municipalités pour venir en aide aux chômeurs du Manitoba.

Dans une éloquente allocution anglaise et française Son Excellence Mgr A.-A. Sinnott, archevêque de Winnipeg, commença par exprimer le regret que Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface fût empêché par la maladie d'assister à l'ouverture du sanatorium, car les Archevêques de Saint-Boniface, dit-il, sont habitués à présider aux grands événements du Manitoba et celui-ci en est un. Il formula des vœux ardents pour son prompt et heureux retour à la santé. Il exprima ensuite toute l'admiration que lui inspire le dévouement des Soeurs Grises, qui ont recouvert l'Ouest d'institutions magnifiques, y compris les régions désolées du Nord. Il fit aussi l'éloge des Canadiens français, qui furent les vrais pionniers de l'Ouest et qui, en reconnaissance de leurs travaux et de leurs nobles qualités de race, obtinrent que leur langue, la belle langue française, fût mise officiellement sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. Il dit le regret qu'il éprouvait que ce beau geste n'eût pas été maintenu comme hommage mérité à un passé glorieux.

Les autres orateurs de la soirée furent l'honorable Dr E.-W. Montgomery, ministre de la santé, M. l'abbé R. Brodeur, curé de Holy Cross, M. le Dr D.-A. Stewart, surintendant du sanatorium de Ninette, et M. le Dr E.-J. Boardman. Ce dernier et M. l'abbé Brodeur s'exprimèrent en français. Il convient de faire écho à la note de sympathique coopération entre les trois sanatoriums manitobains que fit entendre le Dr Stewart: coopération, mais non unité de gouvernement. Les autres hôtes d'honneur étaient l'honorable Juge J.-E.-P. Prendergast, juge en chef; M. John McEachern, M. le Dr A.-T. Mathers et M. H. Wyatt, maire de Saint-Vital.

A la suite des discours les hôtes de la soirée furent invités à visiter le sanatorium, pendant que la fanfare de la Princesse Patricia le faisait retentir de ses harmonies. Le lendemain le sanatorium fut encore ouvert au public et très nombreux furent les visiteurs. Inutile d'ajouter que tous furent charmés et ravis. Le meilleur goût a présidé à tout et rien n'a été épargné. C'est sans contredit le plus bel édifice du genre dans la province. Avec combien de raison peut-on lui appliquer les paroles que prononçait Mgr Taché le 29 juillet 1877, à l'occasion de la bénédiction du premier hôpital construit en face de l'embouchure de l'Assiniboine: "Le monde a ses hôtelleries, où vont se retirer les voyageurs; c'est ici l'hôtel du bon Dieu, où sont reçus et soignés les membres souffrants de Jésus-Christ". Il convenait que l'Hôtel-Dieu des sympathiques victimes de la tuberculose, qui d'ordinaire doivent y faire un si long séjour, fût gai, attrayant et ensoleillé. Il réunit tous ces charmes et il en réunira bien d'autres encore lorsque les soixante-trois acres de terre sur lesquelles il est construit seront recouvertes de bocages et de fleurs, pour ne pas parler des somptueux édifices universitaires qui se dressent sur la rive voisine de la Rouge, qui l'encerclent, et que l'on peut admirer du toit aménagé en solarium.

Vraiment, le grain de sénevé confié au sol de Saint-Boniface en 1844 par les quatre premières Soeurs Grises venues de Montréal, est devenu un grand arbre. Et quand on songe que ce royal sanatorium est le trentième établissement que ces bonnes Soeurs dressent, en moins d'un siècle, des plaines de la Rivière Rouge aux Glaces Polaires et que, parmi ces établissements, sont les hôpitaux de Saint-Boniface, de Régina, de Saskatoon, d'Edmonton, de Calgary, de Gravelbourg et dix autres, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître la dette de reconnaissance qui leur est due et d'admirer la fidélité avec laquelle elles ont réalisé la parole du Maître: "Que votre lumière brille devant les hommes, afin que voyant vos bonnes oeuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux".

UNE LETTRE DE S. E. MGR FALLAIZE. O. M. I.

Mission de la Nativité, Fort Chipewyan,
le 24 septembre 1931.

Monsieur l'Abbé,

C'est certainement avec un sentiment de vif plaisir et de profonde gratitude que j'écris au nom de Monseigneur Breynat et au mien au sympathique rédacteur des "Cloches".

J'accepte du même cœur que vous les offrez vos félicitations et vos encouragements et je m'efforcerais de tout cœur de devenir ce que vous me croyez être déjà ou devoir être.

J'ai certainement été confondu d'avoir attiré à ce point l'attention sur ma pauvre personne; mais maintenant puisque, nonobstant mes désirs contraires, j'ai été appelé à un plus haut ministère, je dois m'humilier et solliciter du Saint-Esprit les grâces d'état nécessaires pour en remplir les obligations.

Nos fêtes de Résolution se sont passées au mieux de nos désirs et ont produit un effet profond sur nos Montagnais, parmi lesquels j'avais passé sept années avant de me rendre chez les Esquimaux. De tous les coins ils ont envoyé des délégués et près de trois cents (non compris les enfants de l'école) sont venus communier. Vous sollicitez de Mgr Breynat un compte-rendu de ces fêtes. Il ne m'appartient pas de le faire, mais Monseigneur me dit que le R. P. Langlois, Provincial des O. M. I. pour l'Alberta, a promis d'en faire un pour le journal "La Survivance" et il ajoute que vous aurez autant de plaisir et d'empressement à le reproduire lorsqu'il paraîtra qu'ils en ont eu à reproduire en son temps le bel article publié dans "Les Cloches". (1)

Quant aux autres questions que vous posiez au sujet de ma personne, je vais y répondre immédiatement: Je suis né le 25 mai 1887 à Gonnevillle sur Honfleur (près du berceau des fondateurs de Québec partis avec Champlain) au diocèse de Bayeux et Lisieux, dans la partie qui formait avant la Révolution le diocèse de Lisieux. J'ai fait mes études au Petit Séminaire de Lisieux (1899-1905). Après mon service militaire et une courte apparition au Grand Séminaire de Sommervieu, je suis entré le 8 décembre 1906 au noviciat des O. M. I. du Bestin (Belgique) où j'ai fait ma première oblation le 25 décembre 1907.

Ensuite je suis allé au Scolasticat de Liège où j'ai fait mon

(1) Nous consignerons, pour l'histoire, dans notre prochaine livraison de larges extraits de ce magnifique compte-rendu de "La Survivance" intitulé: "Un Sacre aux Glaces Polaires". En attendant nous publions avec un vif plaisir et une profonde reconnaissance cette lettre du héros de la fête qui contient les détails qui manquaient à notre article du mois d'août et que nous avons sollicités par lettre.

oblation perpétuelle le 17 février 1909 et où j'ai reçu la prêtrise le 11 juillet 1912 et mon obédience pour le Mackenzie le 11 juin 1913.

Mon titre épiscopal est Thmuis, ancienne ville d'Égypte. J'ai pris pour armes celles des Oblats dont la croix surplombe un hémisphère, un iceberg battu des flots et surmonté d'un ours blanc, et pour devise: "Usque ad extremum terrae".

Dans quelques jours je vais me rendre avec Mgr Breynat au Fort Smith où je resterai sous sa direction immédiate jusqu'à la fin de décembre. De là je me rendrai au Fort Simpson qui sera le lieu de ma résidence officielle.

Voici, mon cher Monsieur, tout ce que je puis vous dire pour le moment. En attendant que j'aie le plaisir de vous revoir je vous prie d'agréer l'assurance de ma chaleureuse sympathie et de ma profonde gratitude, et de tout mon cœur je vous donne ma bénédiction.

† **P. Fallaize, O. M. I.,**
év. tit. de Thmuis et coadj. du Mackenzie.



UN LIVRE SUR LE MARIAGE

Livre adapté de l'allemand sur le 140ème mille, par L. Honoré, S. J., professeur de théologie, Paris, Casterman. In-16, 140 pages. Prix: 6 fr. 50. Auteur: Hardy Schilgen, S. J.

Il n'y aura jamais assez de livres pour faire connaître aux chrétiens du vingtième siècle la grandeur du mariage et les devoirs qu'il impose. Celui-ci a connu en son pays d'origine un énorme succès. Et l'intelligente adaptation qui nous est présentée par le R. P. Honoré mérite d'être accueillie avec la même faveur. On y trouvera sur la sainteté du mariage, les droits et les devoirs des conjoints, la culpabilité de certaines profanations, les enfants, la fidélité conjugale, tous les principes essentiels qu'enseigne la morale catholique, que doivent connaître les fiancés, et qu'ignorent trop souvent encore certains époux. Un appendice résume les principales prescriptions du Droit canonique, par rapport aux fiançailles, à l'indissolubilité du lien conjugal, aux empêchements de mariage, et au baptême d'urgence.

Le Souverain Pontife a proclamé la nécessité d'instruire les âmes de leur devoir en ces questions capitales; ce petit livre nous offre un excellent moyen de nous conformer à ces directions.



— A Dieu ne plaise, disait le cardinal Manning, que je mette une pierre à la cathédrale de Westminster tant qu'il y aura un enfant catholique dans les écoles protestantes.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES DE GRAVELBOURG

— Le nouveau Grand Séminaire de l'Ouest, ouvert dans le pavillon du Collège Mathieu à Gravelbourg, le 15 septembre, porte le nom de "Mazenod". Il compte douze étudiants en théologie. Le R. P. Edouard Lamontagne, O. M. I., supérieur du Collège, en est aussi le supérieur. Outre Mgr Villeneuve, O. M. I., qui s'est réservé le Droit canon et la Pastorale, le Séminaire a cinq autres professeurs: le R. P. Supérieur, pour la morale; le R. P. Alexandre Josse, O. M. I., venu du vicariat de Grouard, pour le dogme; le R. P. Adélarde Beauchamp, O. M. I., pour l'histoire ecclésiastique et l'éloquence sacrée; le R. P. Maurice Dusault, O. M. I., pour le chant ecclésiastique; il y aura bientôt un professeur de liturgie.

— Le Collège Mathieu a eu une rentrée de 85 élèves. Il y en avait eu, il y a trois ans, 178, puis 145, et l'an dernier 87. Le résultat est surprenant, vu les circonstances économiques de la région. Il est dû principalement aux dons et promesses venues de l'Est. Forts de cet espoir, on a reçu tous les élèves jugés dignes de continuer leurs études, surtout en vue du sacerdoce. Malgré le peu de ressources, on espère que cet acte de foi en la Providence sera béni. Le Collège si cher au regretté archevêque de Régina, qui l'a fondé et dont il porte le nom, continuera son oeuvre salutaire, si les secours attendus ne lui font pas défaut.

— Les autres institutions du diocèse se sont aussi remises à la tâche avec courage. Dans les couvents, les pensionnaires se comptent sur les doigts. Mais, grâce à Dieu, chacune des oeuvres tend sa voile selon le temps.

— Le dimanche, 16 août, Mgr l'Evêque a tonsuré dans la cathédrale M. l'abbé Sylvio Morin, incardiné au diocèse. A Mazenod, le dimanche, 13 septembre, Son Excellence a conféré au F. Armand Veilleux, O. M. I., le sous-diaconat, et dans la même semaine, le samedi des Quatre-Temps, le 19 septembre, le diaconat. Ce sont les premières ordinations dans le diocèse depuis sa création.

— Le mardi, 22 septembre, trois étudiants en théologie pour le diocèse ont revêtu la soutane, selon le rite en usage dans les Séminaires: MM. les abbés Louis-Philippe Robitaille, Arthur Moquin et John Roche. Mgr l'Evêque a prêché lui-même la retraite au Grand Séminaire Mazenod, à la même époque.

— Un noviciat des Religieuses de Jésus-Marie a été établi à Gravelbourg. La Rde Mère Ste-Elisabeth, depuis de longues années maîtresse des novices à Sillery, en a pris la direction. Cinq novices de Sillery, originaires de l'Ouest, sont revenues à

Gravelbourg le 18 septembre. Sept ou huit autres sujets ont commencé depuis leur postulat.

— Le 15 septembre, S. E. Mgr l'Evêque est allé présider le pèlerinage annuel organisé à la grotte de Notre-Dame de Lourdes, à Verwood. Les pèlerins étaient nombreux. Le soir, il y eut procession aux flambeaux.



DING ! DANG ! DONG !

— Hamilton aura bientôt une nouvelle cathédrale. Par autorisation du Souverain Pontife elle portera le nom de "Basilique du Christ-Roi", tout comme la future cathédrale de Gaspé, qui sera érigée par la reconnaissance du peuple canadien à l'occasion du quatrième centenaire de la plantation de la croix en cet endroit par Jacques Cartier, le découvreur du Canada.

— Toutes les institutrices laïques du diocèse de Nicolet ont adopté un costume spécial, fort seyant, conforme aux exigences de la modestie chrétienne. S. E. Mgr Brunault a chaleureusement approuvé cette initiative très digne d'imitation.

— Le Pape a approuvé les statuts des Soeurs tourières, à quelque Ordre ou Congrégation qu'elles appartiennent; ils ont été édités par la Vaticane, et les supérieures des maisons ayant des Soeurs tourières peuvent s'adresser à la Sacrée Congrégation des Religieuses pour en avoir communication.

— Dans une nouvelle encyclique, le Souverain Pontife fait un ardent appel à "une croisade de charité et de secours". En terminant, il rappelle en ces termes la fête du Christ-Roi: "A l'approche de la fête du Christ-Roi, dont Nous avons cherché à promouvoir le règne et la paix, depuis le début de Notre Pontificat, il Nous paraît opportun de proposer comme préparation à cette fête des triduum solennels dans chaque église paroissiale., pour implorer Dieu qu'il répande des pensées de paix et ses dons".

— Les Clarisses, religieuses contemplatives établies à Valleyfield en 1902, viennent de fonder un nouvel établissement à la Rivière-du-Loup, dans le diocèse de Québec. Elles occupent une propriété léguée dans ce but à feu Son Eminence le cardinal Rouleau par une dame Rioux. Il existe un autre monastère de Clarisses à Victoria, C.-B.

— Le dimanche, 18 octobre, est la date fixée cette année pour recueillir dans le monde entier l'obole des fidèles, obole qui alimentera la vie et aidera au développement des Missions Catholiques.

— M. l'abbé J.-E. Cahill, chancelier du diocèse de Winnipeg, a accepté la charge de procureur diocésain du diocèse de

Régina, et a été remplacé par M. l'abbé R.-A. Neary. Au même diocèse, M. l'abbé Harold Roy a été nommé curé d'Oak Lake.

— Le sergent D.-C. Saul, de la police à cheval, a arrêté un jeune métis indien appelé Georges Paynter, âgé de 22 ans, qui a confessé, dit-on, avoir aidé un ami indien plus âgé à mettre le feu à l'école de Cross Lake au mois de février 1930. La police recherche l'autre incendiaire.

— Mgr A.-A. Cherrier, P. A., vicaire général de Winnipeg, a célébré le 26 septembre le 82ème anniversaire de sa naissance. Il est le doyen de notre clergé manitobain. Il porte allègrement son grand âge, jouit d'une merveilleuse mémoire et écrit encore d'une main ferme. Seule sa vue a baissé. Puisse le "Grand Old Man", comme on l'appelle avec raison de l'autre côté de la rivière, être longtemps encore conservé au clergé des deux diocèses dont il est l'honneur et le trait d'union!

— Nour lisons dans la "Croix" de Paris que S. E. Mgr Pic, évêque de Gap, a confié la direction de son nouveau Grand Séminaire aux Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, fondés par Dom Gréa.

— Deux fils de M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir", François et Bernard, sont entrés le mois dernier au noviciat de la Compagnie de Jésus, au Sault-au-Récollet.

— Dans un article sur le "progrès des clergés indigènes" M. Georges Goyau écrit ce qui suit: "Il n'est pas jusqu'aux Esquimaux dont Mgr Turquetil, leur préfet apostolique, n'ait pu écrire que de tous les peuples indiens du Canada, l'Esquimau lui semble le plus capable d'être appelé au sacerdoce".

— M. l'abbé Roméo Neveu, supérieur du Petit Séminaire de Montréal depuis 1920, a été élu supérieur provincial de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, en remplacement de M. l'abbé René Labelle décédé.

— Le 11 octobre S. E. Mgr l'Archevêque de Winnipeg a béni la nouvelle et magnifique salle paroissiale polonaise du Saint-Esprit, paroisse dirigée par les RR. PP. Oblats.

— Le célèbre chanteur irlandais John McCormack a chanté à Winnipeg le 12 octobre. La veille, il avait dévoilé, en compagnie de S. E. Mgr l'Archevêque de Winnipeg, une nouvelle statue à saint Patrice dans l'église Saint-Edouard.

— Par un vote de 11 contre 7 le Conseil universitaire a voté, le 13 de ce mois, l'affiliation du collège Saint-Paul. Ce vote doit être ratifié par le lieutenant-gouverneur en conseil.

— Comme aux origines de la communauté, la direction spirituelle de la maison-mère des Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie a été confiée aux Oblats de Marie Immaculée.

— Prêchant à la basilique d'Ottawa à l'occasion des adieux des cinq premières Soeurs Grises de la Croix envoyées au Basu-

toland, M. l'abbé Philippe Perrier, de Joliette, a démontré qu'il existe au Canada une "conscience missionnaire". Nos missionnaires, au nombre de 1,565, sont répandus du pôle nord à l'équateur, et de l'équateur au pôle sud. Il en faut encore un grand nombre.

— Par l'entremise de la "Catholic Church Extension Society" un don de \$500.00 a été fait à la mission de Marchand, où M. l'abbé J.-M. Gagné vient de construire une chapelle. Au diocèse de Winnipeg, par les soins de la même Société, une chapelle luthérienne a été achetée à Tenby et convertie en chapelle catholique par le R. P. Emmanuel, O. M. Cap.

— M. l'abbé J.-O. Lizotte, en repos depuis plusieurs mois, a été nommé aumônier du nouveau Sanatorium Saint-Boniface à Saint-Vital.



R. I. P.

— S. E. Mgr Timothée Casey, ancien évêque de Saint-Jean, N.-B., et archevêque de Vancouver, C.-A., décédé à Vancouver.

— M. l'abbé René Labelle, dix-septième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

— M. l'abbé Flavien Laliberté, S. S., qui fut professeur pendant cinquante ans au Collège de Montréal, décédé à l'Hôtel-Dieu.

— R. P. Thomas Couët, O. P., noyé avec deux neveux et un ami dans le lac Kénogami, près de Chicoutimi. Le regretté défunt avait publié en 1925 un livre intitulé: "La Mère de la Charité et les Soeurs Dominicaines de Québec", dans lequel est raconté le séjour de ces religieuses à Makinak et à Otterburne, ainsi qu'à l'archevêché de Régina.

— Rde Soeur Emérentienne de l'Assomption, des Chanoinesses des Cinq Plaies, soeur de M. l'abbé Joseph Picod, curé de Saint-Lupicin, décédée à Notre-Dame de Lourdes, Man.

— Rde Soeur M. de St-Alphonse de Liguori, des Soeurs de Ste-Croix, ancienne missionnaire à Falher, Alta, soeur des RR. PP. Joseph Waddel, S. J., et Alphonse Waddel, O. M. I., décédée à Saint-Laurent, Qué.

— M. F.-X. Caron, père de M. l'abbé Sylvio Caron, curé de Fannystelle, décédé à Montréal.

— Si nous voulons défendre la vérité catholique, il faut la défendre telle que le Pape l'enseigne. Peu importe que l'on mécontente ou un parti, ou un peuple, ou un siècle! Ni roi, ni peuple, ni siècle, n'ont de concession à lui demander. Elle est ce qu'elle est. Ceux qui la repoussent périront, ceux qui la déguisent l'outragent. — Louis Veillot.